



cgt.tresor21@wanadoo.fr

Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

Mai 2001

Numéro 37

Dans ce numéro

- 1 Entretien Syndicats et Directeur DGCP à Dijon le 12 avril 2001.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 Intervention liminaire de la CGT lors de l'entretien avec le Directeur de la DGCP.

M. BASSERES en visite à Dijon, Menace permanente de liquidation du Service Public !

Le 12 avril dernier, le Directeur de la DGCP a reçu les représentants du personnel de la Région Bourgogne. En 1998, à la suite de la précédente visite en Côte d'Or de M. BASSERES, alors nouveau Directeur de la CP, nous titrions, dans notre compte-rendu : « Attention Danger ! ». Malheureusement, notre inquiétude s'est largement confirmée au cours de ces 3 années (mission 2003, gestion conjointe, centres d'encaissement, spécialisation et centralisation, schéma directeur informatique).

Ce 12 avril 2001, M. BASSERES est resté fidèle à lui-même : arrogant, méprisant envers les agents et leurs représentants, sûr de lui, fortement irrité lorsqu'on lui rappelle son soutien à la mission 2003, inflexible face au mécontentement général des personnels comme s'il n'avait toujours pas tiré les leçons du camouflet infligé en mars 2000.

Au début de l'entretien la CGT est intervenue (voir texte de l'intervention sur la page suivante) pour interpeller le Directeur sur les réformes libérales que rejettent les personnels.

Sur l'ARTT : M. BASSERES se dit favorable à la mise en place de plusieurs modèles selon la structure tout en s'empressant de préciser que « **ce ne sont pas les agents qui décideront** » (*bel exemple de dialogue social !*). Par ailleurs, le Directeur a précisé que la généralisation pourrait être envisagée avant le 1^{er} janvier 2002. Enfin, M. BASSERES a déclaré que les personnels d'épargne gestion seront récupérés pour la suppléance afin de résoudre le problème des postes ruraux liés à la mise en place de l'ARTT.

Sur le schéma directeur informatique : le Directeur n'a rien dit de nouveau et ne s'est pas engagé sur une mission de développement au DI de Dijon. En revanche, il a confirmé la réduction des effectifs du service liaison recouvrement.

Sur l'épargne : M. BASSERES a précisé que rien ne dit que les relations avec la CNP soient maintenues si la CNP n'est plus un établissement public.

Sur la gestion conjointe : le Directeur est favorable à son extension pour récupérer des cadres A pour d'autres missions. Il souhaite que ce développement de la gestion conjointe se fasse en fonction des possibilités locales.

Sur la spécialisation et la centralisation : le Directeur considère que la spécialisation en milieu urbain est un axe prioritaire de développement. M. BASSERES prétend ne pas vouloir supprimer les postes comptables mais

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement et Agents de recouvrement principaux : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion) et NADAN Roselyne (T. Montbard).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI) et TAUVY Christiane (T. OPD-HLM).

Inspecteurs : aucun élu.

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31), LOMBARD Sylvie (TG Suppléance) et BOURDIN Arnaud (TG-DI).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité :

RIVIERE Eliane (T. Dijon Nord 03-80-28-06-40).

revendique la suppression des missions de ces mêmes postes. Ce discours illustre parfaitement la **méthode BASSERES** : parler toujours un langage rude, non feutré, contrairement à ses prédécesseurs, mais manier, sur un ton différent, la langue de bois en simulant le dialogue social.

Sur les centres d'encaissement : Le Directeur est très favorable au recours de vacataires pour le fonctionnement de ces centres.

Sur la réforme du régime indemnitaire : M. BASSERES affirme qu'il n'est pas nécessaire de diffuser le barème des hauts fonctionnaires (IP, DA, RF et TPG) car « **un agent n'a aucune chance d'être un jour TPG** »(!).

Intervention liminaire de la CGT lors de l'entretien du 12 avril 2001 à Dijon entre les Syndicats et M. BASSERES

Nous tenons tout d'abord à vous faire part du mécontentement des agents en raison de la poursuite des réformes (centralisation et spécialisation du recouvrement, centres nationaux d'encaissement, suppression des fonds particuliers, développement des gestions conjointes en milieu rural, schéma directeur informatique généralisé avant le bilan de l'expérimentation) malgré le cinglant désaveu qui vous a été infligé l'an passé.

Nous souhaiterions vous voir aborder plusieurs sujets touchant particulièrement la Bourgogne :

Le schéma directeur informatique : la Généralisation de l'inter-régionalisation annoncée en début de mois inquiète les informaticiens et les utilisateurs car aucun bilan des expérimentations n'a été tiré.

Les informaticiens restent inquiets pour leur avenir : rien ne garantit pour le DI de Dijon une activité de développement contrairement aux différentes promesses avancées depuis plusieurs mois.

Le redéploiement des services Liaisons (malgré les promesses de maintien d'une activité identique de ces services) suscite de nombreuses interrogations parmi les personnels.

L'éloignement de l'assistance et l'allongement des délais de réponse des applications signifient une dégradation des conditions de travail pour les utilisateurs (voir ce qui se passe avec le transfert sur le DI de Strasbourg : aucun journal comptable depuis le 1^{er} janvier, nombreux problèmes techniques, encaissement tardifs des TIP, etc.).

La liquidation des fonds particuliers : Nous constatons une certaine hypocrisie de cette liquidation faite au nom du libéralisme : pourquoi les fonds particuliers ne peuvent-ils pas rester dans le secteur public alors que l'activité CNP (société commerciale partiellement détenue par des capitaux privés) est maintenue ?

La gestion conjointe : Pourquoi maintenir et développer ce mode de gestion alors qu'il pose de nombreux problèmes (manque de disponibilité du chef de poste pour les usagers, les ordonnateurs et le personnel livré souvent à lui-même, lourdeur de la gestion des collectivités en période de préparation budgétaire) ?

Nous pensons que vous avez la volonté de fermer à terme ces trésoreries sans chef de poste en titre : cela est significatif lorsque l'on voit des ouvertures fortement réduites (2 ou 3 jours par semaine), le non-remplacement des personnels (Trésorerie de Baigneux).

La spécialisation et centralisation en milieu urbain : Nous voudrions avoir des précisions sur les projets de restructuration des trésoreries de l'agglomération dijonnaise (idem pour Châlons Nord et Sud).

La réduction du temps de travail : La CGT estime que l'expérimentation alibi se réalise dans des conditions lamentables :

- ✓ Nombre de sites insuffisant (généralisation à la Côte d'Or non acceptée).
- ✓ Mauvaise volonté de l'administration (certaines caractéristiques des protocoles non appliquées : ligne téléphonique ordonnateur et logiciel horaires variables non installés au début).
- ✓ Volonté des personnels non respectée sous prétexte de l'insuffisance de couverture des emplois (service comptabilité).
- ✓ Durée de l'expérimentation insuffisante (bilan en juin).
- ✓ Journaux de bords non tenus (souvent par négligence).
- ✓ Aucun outil de mesure de l'expérimentation n'a été conçu ni par la DGCP, ni par Alpha-Conseil : cette démarche ne nous paraît absolument pas scientifique
- ✓ Consultant externe de Alpha-Conseil qui ne rencontre pas les agents (uniquement les chefs de sites).
- ✓ Dégradation du service public : fermetures au public (plus l'unité est petite plus les difficultés croissent).

Par ailleurs, pouvez-vous nous dire sur quelles bases se fera la généralisation au 1^{er} janvier 2002 ? : Un modèle pour chacun des 4 types de sites (service TG, trésorerie urbaine, trésorerie rurale et service DGCP) ? Un seul modèle quel que soit le site ? Un choix au niveau de chaque unité ? Un choix par unité ou par agent ?

Nous vous rappelons les positions de la CGT : faire réellement 35 heures par semaine, maintien des droits aux congés, autorisations d'absence et temps partiels, maintien d'un service public de qualité (pas de réduction d'ouverture au public), création d'emplois budgétaires (la couverture des vacances d'emplois n'est qu'une réponse à la mauvaise gestion antérieure des effectifs et ne doit pas se justifier par la réduction du temps de travail).

La réforme du régime indemnitaire :

Où est la transparence pour les hauts fonctionnaires ? : les barèmes des indemnités pour les TPG, RF, DA et IP n'ont pas été diffusés à ce jour.